

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle La Nature-en-Mouvement, le **mardi 22 octobre 2019** à **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller  
Madame Christine Imbeau, conseillère  
Madame Brigitte Minier, conseillère  
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général  
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

### ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 octobre 2019 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Questions de l'assistance.
3. Octroi du contrat ING19-P04-AO1 concernant des services professionnels en ingénierie pour le nouveau site des neiges usées et autres infrastructures.
4. Questions de l'assistance.
5. Levée de la séance.

**...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.**

**...Dépôt du certificat de convocation.**

2019-399

### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2019 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 octobre 2019 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

### QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

**OCTROI DU CONTRAT ING19-P04-AO1 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - NOUVEAU SITE DES NEIGES USÉES ET AUTRES INFRASTRUCTURES - 4368894 CANADA INC. / SHELLEX INFRASTRUCTURES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de 4368894 Canada inc. / Shellex infrastructures, au montant de 146 420,67 \$, incluant les taxes, pour les étapes préparatoires du projet ainsi que les plans et devis et au montant de 71 732,90 \$, incluant les taxes, pour la surveillance des travaux, dans le cadre du contrat ING19-P04-AO1, concernant les services professionnels pour le nouveau site des neiges usées et autres infrastructures, laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que la dépense, décrite au bon de commande SI 19-55, au montant de 146 420,67 \$, incluant les taxes, soit payable de la façon suivante: à même le Règlement numéro 1251 (poste budgétaire 58-218-12-511), pour un montant de 87 610,43 \$, incluant les taxes, et à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001), pour un montant de 58 810,24 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le montant puisé à même le surplus non affecté soit retourné audit surplus lors de l'entrée en vigueur du Règlement numéro 1287 qui sera adopté ultérieurement pour la réalisation de ce projet.

Que la portion de la soumission au montant de 71 732,90 \$, incluant les taxes, relative à la surveillance des travaux à intervenir dans le cadre dudit contrat, est octroyée conditionnellement à l'approbation et à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt numéro 1287.

Que ladite firme est autorisée à soumettre pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Pêches et Océans Canada (POC) ainsi que tout autre ministère, et la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR), et qu'elle soit habilitée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à ces demandes d'autorisation.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

**QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

M. François Perrier

Infrastructures - Nouveau site garage municipal,  
dépôt des neiges usées, écocentre

Dépôt des neiges usées - récupération de l'abrasif -  
capacité du site

2019-401

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance extraordinaire du 22 octobre 2019 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 19 h 40.

---

**Yves Corriveau, maire**

---

**Anne-Marie Piérard, avocate  
Greffière**